

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 862

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 20 septembre 2019 le Règlement no 862 relativement à un emprunt en immobilisation de 421 000 \$ pour l'achat d'un équipement de damage pour le Mont Avalanche

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Avis de motion: | 18 septembre 2019 |
| Dépôt du projet de règlement : | 18 septembre 2019 |
| Adoption du règlement: | 20 septembre 2019 |
| Avis de convocation au registre : | 24 septembre 2019 |
| Approbation des électeurs : | 1 ^{er} octobre 2019 |
| Approbation du MAMH : | 22 novembre 2019 |
| Avis de promulgation : | 26 novembre 2019 |

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 26^e jour de novembre 2019




Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard,
Québec, Canada, J0T 2B0
Tél.: (819) 327-2044 - 1-855-327-2044 / Téléc.: (819) 327-2282
info@stadolphedhoward.qc.ca - www.stadolphedhoward.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 26^e jour de novembre 2019, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour de novembre 2019.



Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

